

Procédure de déclaration simplifiée d'une animation musicale à l'occasion de la fête de la musique 2019

La déclaration de manifestation ci-jointe ne vaut pas réservation du site choisi et demeure une déclaration d'intention. Sans retour de la part du Pôle Événementiel ou de la direction de la Police Municipale, l'organisateur peut s'installer sur le site ayant fait l'objet d'une déclaration à condition de respecter les règles édictées ci-dessous :

- Les animations musicales sont limitées à la date du 21 juin et débutent à 18h00.
- Elles pourront se dérouler jusqu'à 01h00.
- La Ville de Toulouse ne fournit pas d'aide technique (hors associations de quartier) pour l'organisation de ces manifestations.
- Les concerts se tenant dans les espaces verts devront respecter les horaires de fermeture de ceux-ci.
- La Ville de Toulouse se réserve le droit d'interdire l'animation pour des raisons tenant à la sécurité, la tranquillité publique ou de la déplacer si le site s'avère inadapté.
- Il appartient à l'organisateur de mettre en place les mesures de sécurité et de sûreté nécessaires fonction de la manifestation organisée. Pour de plus amples informations, vous devez consulter les sites suivants : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate> et <http://haute-garonne.gouv.fr/Vigipirate>
- Pour des raisons de sécurité sont interdits les bals, carnivals, banquets, la vente et distribution de boissons y compris la bière, produits alimentaires, gadgets et produits divers, certaines installations comme les écrans à tubes cathodiques ou toute installation de structure lourde ainsi que l'utilisation de pétards et feux d'artifice sauf autorisation expresse de la ville de Toulouse.
- Il convient de respecter un niveau sonore modéré ne dépassant pas 90db.
- L'emplacement retenu par l'organisateur ne doit pas entraver la circulation des véhicules, des piétons, des personnes à mobilités réduites ainsi que le passage des secours et forces de l'ordre sauf autorisation expresse de la Ville de Toulouse.